FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE
MISSION LOCALE LILLE /mise à disposition

NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE :

- Votre adresse complète : Mairie de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME
- N° SIRET : 201590350100017

Nom du signataire : Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme-Conseiller Départemental du Nord

Noms des correspondants RH (téléphone et mails) : 03.20.22.76.07
- Hélène BRUNET - hbrunet@mairie-lomme.fr
- Jérémy ALDOUDOU - jaldoudou@mairie-lomme.fr

Lieu de la mission : Service Prévention Urbaine, Maison du Citoyen, 343 avenue de Dunkerque 59160 LOMME

Nom et fonction du tuteur ou tutrice + coordonnées mail + téléphone : ELASRI Aziz, Responsable service Prévention Urbaine, aelasri@mairie-lomme.fr, 06.22.58.29.68.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE et descriptif court de la mission proposée

Le service proximité effectue un travail de terrain auprès de la population dans le but de créer voire récréer du lien social.
Il pilote le dispositif TIG et mesures de réparation pénale

OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION

La mission vise à inciter et à faciliter la réintégration des personnes isolées ou désocialisées dans une vie sociale active. Les volontaires engagés dans cette action agiront directement auprès des personnes âgées, des parents élevant seuls leur(s) enfant(s), des jeunes majeurs vivant seuls ou en réinsertion professionnelle, des jeunes mineurs déscolarisés.

INTITULE DE LA MISSION : Renforcement de la cohésion sociale et accompagnement des habitants dans les quartiers en collaboration avec un agent de proximité

Thème : Solidarité
Nb de postes : 1

ACTIVITES AU QUOTIDIEN

Assurer, en lien avec un agent du service, une présence régulière dans les différents quartiers de la ville. Elle inclut la coordination du dispositif des Travaux d'Intérêt Général (TIG).
Contribuer à l'organisation et à la mise en place d'animations à visée préventive, en tenant compte des idées et envies exprimées par les jeunes.
Soutenir la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou de découverte visant à promouvoir la citoyenneté et la solidarité.
Participer, en binôme avec un agent du service, à des rencontres et à des temps conviviaux favorisant la cohésion et le vivre-ensemble dans les quartiers.

LIEU D'ACTIVITE (si différent du siège social de la structure) :

Accessible en cas de mobilité réduite : **NON**
Accessible en transport en commun : **OUI**
Déplacements prévus : **OUI**

Date prévisionnelle de démarrage

Automne 2026

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

6 mois - 25 heures/semaine

Spécificités :

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? **NON**

FORMATION DES VOLONTAIRES

Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1.

Autres modalités de formation à ***compléter par la structure d'accueil***

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT

Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

Modalités complémentaires de tutorat à compléter par la structure d'accueil

CAPACITE D'INITIATIVE

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

A compléter si besoin par la structure d'accueil

Extrait de la charte d'engagement Service Civique pour les Missions Locales :

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **496,93 €** par mois + **114,85 €** versés par l'organisme agréé, soit **619,83€** au total.
Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,95 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE

- **RIB *(au nom du jeune et orthographe conforme à la pièce d'identité)***
- **Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible**
- **Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale *(avec numéro de sécurité sociale lisible)***
- **Justificatif de domicile lisible : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement *et* copie CNI resto verso de l'hébergeur)**
- **Certificat médical d'aptitude au service civique**
- **Dossier de candidature ou CV à jour avec coordonnées complètes (mail +tél), niveau de diplôme et situation actuelle (DE, étudiant, scolaire)**
- **Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)**
- **Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA**
- **Pour les mineurs : Autorisation parentale signée par le responsable légal avec coordonnées complètes (tél + mail) + copie CNI recto verso du tuteur légal signataire + copie du livret de famille (toutes les pages)**
- **L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs) + extrait n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr**
- **Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**
- **Copie du PASS Sanitaire si la mission est concernée par l'obligation légale**